
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR25.04PR**

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 590'000.-, dont la charge nette pour la Ville est de CHF 450'000.-, pour finaliser la mise en œuvre d'un système de télégestion (SCADA) pour les réseaux eau et gaz

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 31 mars 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Maria GALLARDO, Aurélie-Maude HOFER, Juliana LEON GIRALDO, Stéphane BALET, Jean-Marc CUANILLON, Jean-Claude DYENS et du soussigné, désigné président. Kevin DELAY était absent, non-excuse, non-remplacé.

La délégation municipale était composée de Messieurs Benoist GUILLARD, Municipal, Jean-Michel GERMANIER, Chef de service, Babak SADEGHI, Responsable technique eau et gaz, et Gaël ZBINDEN, Responsable département réseaux et distribution. Nous les remercions pour la présentation du projet et les réponses apportées à nos questions.

Introduction :

Les réseaux de distribution d'eau et de gaz d'Yverdon-les-Bains sont pilotés au moyen d'un système de télégestion ou SCADA. Le système actuel date d'environ 35 ans, il est obsolète et n'est plus supporté par le fournisseur. Il n'est donc plus possible de le déployer ou d'ajouter des fonctions au système, ce qui serait nécessaire étant donné l'évolution du réseau d'eau en pleine expansion. Si aucune action n'est entreprise rapidement, une situation très problématique risque de se produire à court ou moyen terme.

D'autre part, il s'agit de se conformer aux exigences légales et aux directives du SVGW (Association pour l'eau, le gaz et la chaleur).

Le préavis PR19.09PR, accepté par ce Conseil en juin 2019, était déjà consacré au renouvellement global du système de télégestion eau, gaz, électricité, CAD. Concernant la partie eau, gaz, le projet a été stoppé, en 2023, à la fin de la phase 2 sur 3.

Une réévaluation des choix et la réalisation d'un audit par 3 sociétés externes ont permis d'arriver à la nouvelle solution choisie et qui fait l'objet du présent préavis, soit :

« conserver les RTU (unités terminales distantes) et acheter un autre SCADA »

Calendrier :

La mise en œuvre du projet SCADA s'étend sur 4 ans, de 2025 à 2028.

Coût, financement :

Le solde du préavis PR19.09PR concernant la partie eau, gaz, soit environ CHF 150'000.-, est nécessaire pour finaliser les activités liées au projet initial et le préparer pour le nouveau. Il ne suffit pas pour finaliser le nouveau projet.

Un nouveau crédit de CHF 590'000.- est demandé, objet de ce préavis, dont CHF 140'000.- seront refacturés à la SAGENORD. La charge effective pour la Ville se monte donc à CHF 450'000.-.

Analyse du projet :

Le SCADA datant de 35 ans, la situation actuelle risque-t-elle de mener à la catastrophe ou présente-t-elle un danger ?

- Oui, la situation est critique, ce n'est pas alarmiste, mais il ne faut pas tarder à intervenir dans cette gestion du réseau.

Pourquoi ne pas choisir de changer également les RTU ?

- Les RTU ont été changés en 2022 et sont donc récents.

Comment a été calculée la part de 27 % de SAGENORD pour la partie eau ?

- Le rapport entre le nombre d'ouvrage SEY / SAGENORD a été déterminé, il a été tenu compte d'un contrat de prestation attribué à SEY par SAGENORD et finalement les 27 % sont issus d'une discussion et accord avec SAGENORD.

Les réseaux de distribution d'eau et de gaz d'Yverdon-les-Bains sont pilotés au moyen d'un système de télégestion ou SCADA. Le système actuel date d'environ 35 ans, il est obsolète et n'est plus supporté par le fournisseur. Si aucune action n'est entreprise rapidement, une situation très problématique risque de se produire à court ou moyen terme.

La commission est convaincue du bienfondé de ce préavis PR25.04PR demandant un crédit d'investissement de CHF 590'000.-, dont la charge nette pour la Ville est de CHF 450'000.-, pour finaliser la mise en œuvre d'un système de télégestion (SCADA) pour les réseaux eau et gaz.

Conclusions :

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Philippe PAVID, Président et Rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 14 avril 2025